

**Terre-Neuve.**—L'une des plus importantes mesures prises récemment par la Division de la faune du ministère des Mines, de l'Agriculture et des Ressources de Terre-Neuve pour la gestion des ressources en fourrures est l'établissement de sentiers de piégeage du castor dans les péninsules d'Avalon et de Burin. Si les résultats se révèlent satisfaisants dans le cas du castor, les autorités ont l'intention d'appliquer le système de sentiers de piégeage à toute la province et à tous les animaux à fourrure. Au cours des années 1930 et des années 1940, des castors furent amenés des régions où ils abondaient vers les régions où il n'y en avait pas ou presque pas, et ces transplantations ont produit d'assez bonnes populations dans presque toute l'île.

Le trappeur doit repérer au moins cinq huttes actives de castors avant de demander un permis de piégeage et ses découvertes doivent être confirmées par un agent du Service de la faune; en outre, il est tenu de piéger en conformité des règlements et de fournir des renseignements demandés, ainsi que certaines pièces anatomiques pour fins de recherche. Ce régime, qui a porté fruit durant les deux saisons qu'il a été en vigueur, devrait restreindre raisonnablement le nombre de trappeurs qui, en réalité, deviendront des «gérants» puisque le maintien de chaque sentier de piégeage dépendra de l'application rigoureuse des méthodes de gestion appropriées. L'exploitation rationalisée de la martre est aussi envisagée. De manière générale, les règlements de Terre-Neuve au sujet du piégeage prévoient une saison limitée pour la plupart des espèces. Sur l'île, ces espèces sont le castor, le vison, la martre, le lynx et la belette, et au Labrador, elles comprennent le castor, le vison, la martre, le rat musqué, la loutre, le pécan et le renard de l'Arctique. Toute l'année, il est permis de piéger les autres espèces de renards, le lynx et la belette dans toute la province, et de capturer le loup et le glouton au Labrador.

Il est intéressant de noter que la population de visons a grandi dans l'île, notamment dans les régions d'élevage de la péninsule d'Avalon, de Springdale et de Corner Brook, par la suite de l'évasion d'un certain nombre de sujets des fermes d'élevage. La première saison de piégeage du vison a été ouverte en 1958.

**Nouvelle-Écosse.**—Les animaux à fourrure sauvages de la Nouvelle-Écosse comprennent le castor, le rat musqué, le vison, la loutre, le renard, le raton laveur et la belette, et le piégeage de ces animaux apporte un revenu supplémentaire à quelques milliers de personnes qui, chaque année, réalisent ainsi entre \$100,000 et \$1,000,000. Naturellement, la valeur dépend des quantités disponibles de chaque espèce d'animal et des prix de la fourrure; les quantités et les prix subissent d'une année à l'autre des variations notables.

Le castor, espèce qui fut à un moment presque éteinte dans la province, est aujourd'hui l'animal à fourrure dont la capture a le plus de valeur. Un permis de \$2 est exigé des résidents qui peuvent alors piéger un nombre limité de castors (de cinq à sept) au cours d'une saison de six semaines environ, qui débute le 1<sup>er</sup> novembre. Le piégeage des autres animaux à fourrure se fait sans permis bien qu'une redevance doive être payée à la province pour chaque peau exportée. Ces animaux peuvent être capturés entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 14 décembre.

En Nouvelle-Écosse, des recherches se poursuivent sur le castor, en vue de connaître davantage cet animal précieux et de préparer une meilleure gestion de ses peuplements. Des études sur le comportement, l'alimentation, les déplacements et la reproduction sont en cours, près du refuge de Toheatic, dans l'ouest de la Nouvelle-Écosse, dans le comté de Cumberland à l'est de la province, et dans une région délimitée du comté de Queens. En outre, des données sur l'âge, la taille et d'autres caractéristiques sont recueillies de l'observation des carcasses de castors capturés par les trappeurs dans toutes les parties de la province.

Plusieurs associations de trappeurs ont été fondées à travers la province afin que les hommes qui sont le plus près des ressources en fourrures aient leur mot à dire au sujet de l'utilisation et de la gestion rationnelle des ressources en cause. Ces groupes peuvent aussi aider à assurer des meilleures méthodes de manutention et de commercialisation des fourrures brutes et à hausser ainsi la qualité, afin de garantir des meilleurs prix de vente.